Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 2 juillet 2019
N° 1313

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une nouvelle étape pour verdir le système financier

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, a organisé une réunion avec les représentants de la place financière de Paris le 2 juillet pour lancer une nouvelle étape de son engagement en faveur du climat.

La France a été pionnière dans le développement de la finance durable, avec la COP21 et l'adoption de l'Accord de Paris en 2015 : l'adoption dès août 2015 de l'article 173 de la loi de transition énergétique introduisant un cadre de transparence sur la prise en compte des enjeux climatiques dans leurs stratégies d'investissement et, en décembre 2017, le *One Planet Summit* qui a donné lieu à de nombreuses initiatives du secteur financier public et privé.

Aujourd'hui, la place financière de Paris, associant à la fois les fédérations professionnelles, les établissements qui en sont membres ainsi que les autorités publiques, annonce un renforcement de ses engagements en vue d'accélérer la transition vers une économie compatible avec les engagements internationaux en matière de limitation du réchauffement climatique. Alors que certains établissements ont déjà fait des annonces ambitieuses en la matière, il s'agit, pour la première fois, d'un engagement collectif concret des acteurs financiers en faveur du climat, venant amplifier cette dynamique.

Ainsi, au plus tard à la mi-2020, les acteurs de la place financière de Paris se doteront d'une stratégie charbon, avec l'appui des fédérations professionnelles. Dans le prolongement de la décision de certains acteurs de ne plus financer les activités directement liées au charbon, ils définiront un calendrier de sortie globale du financement des activités charbon. Ils promouvront dès 2020 la commercialisation de produits financiers verts et solidaires auprès du public, dans le cadre prévu par la loi PACTE. Des indicateurs seront définis, dans le cadre d'un nouvel observatoire de place, pour rendre compte des réalisations des acteurs financiers en faveur du climat. Les entités s'efforceront de réduire l'empreinte environnementale directe de leur fonctionnement quotidien.

Comme Bruno Le Maire l'avait indiqué lors du Climate Finance Day, le 26 novembre dernier, ces engagements ne seront crédibles que s'ils donnent lieu à un examen indépendant. L'ACPR et l'AMF ont donc annoncé en parallèle la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation des engagements pris par les acteurs financiers en matière climatique, qui donnera lieu à la publication d'un rapport conjoint annuel.

Le ministère de l'Economie et des Finances continuera à se mobiliser pour amplifier le verdissement du système financier.
Le dispositif de transparence des entités financières sur le climat ("article 173") sera amendé dans la loi énergie climat à la lumière de l'évaluation qui sera publiée cette semaine et pour l'articuler au nouveau cadre européen.

En s'appuyant sur les travaux de Patrick de Cambourg, la France portera des propositions fortes au niveau européen pour développer un référentiel de reporting extra-financier de haute qualité.
Bruno Le Maire mettra le développement de la finance durable à l'ordre du jour de la réunion des ministres des Finances du G7 à Chantilly les 17 et 18 juillet prochains.
Enfin, le Sommet Action Climat des Nations Unies, qui se tiendra à New York en septembre en présence du Président de la République, permettra de nouvelles avancées au niveau international.

Bruno Le Maire a déclaré : "*Après l'adoption de l'Accord de Paris en 2015 et le One Planet Summit en 2017, cette réunion marque une nouvelle étape dans la mobilisation de la place financière de Paris en faveur de la finance verte. En annonçant que les acteurs de la place de Paris se doteront d'ici à la mi-2020 d'une stratégie charbon et d'un observatoire consacré à la finance verte, la place prend pour la première fois un engagement pleinement collectif de grande portée. Les engagements pris en matière climatique feront l'objet d'un suivi indépendant par les superviseurs. Les acteurs de la place travailleront à un calendrier global de sortie du financement des activités liées au charbon.*

Cette mobilisation doit être portée au niveau international. Lors de la réunion des ministres des Finances du G7 de Chantilly, j'inviterai l'ensemble de mes homologues à œuvrer à la réorientation des flux financiers vers une économie résiliente et sobre en carbone. Le Président de la République présentera les avancées de la finance au service du climat lors du sommet Action climat des Nations unies en septembre prochain".

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire 01 53 18 41 13 **presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr**